



Services de santé non assurés

Bulletin sur l'équipement médical et les fournitures médicales
Prestations d'orthèses, de chaussures faites sur mesure et de prothèses

Mai 2004

Le programme des Services de santé non assurés (SSNA) offre des services de santé complémentaires, dont l'équipement médical et les fournitures médicales, aux Premières nations inscrites et aux Inuits reconnus au Canada. Consultez notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.hc-sc.gc.ca/dgpsni/ssna>

Le présent bulletin vise à clarifier des questions posées par des fournisseurs quant aux orthèses plantaires et aux souliers faits sur mesure fournis dans le cadre du programme des SSNA.

*VEUILLEZ NOTER QUE LA DESCRIPTION DU CODE DE PRESTATION 99400167 : CHAUSSURES FAITES SUR MESURE VEUT DIRE « SOULIERS FAITS SUR MESURE »

TECHNIQUES DE MOULAGE RECONNUES PAR LE PROGRAMME DES SSNA POUR LA FOURNITURE D'ORTHÈSES PLANTAIRES FAITES SUR MESURE

Les politiques des SSNA concernant la fourniture d'orthèses plantaires faites sur mesure ont été élaborées après un survol complet de la littérature scientifique et consultation avec des experts cliniciens dans le domaine de la biomécanique et de la fourniture d'orthèses plantaires.

Au moment de la mise en oeuvre des politiques et lignes directrices des SSNA, des données techniques et scientifiques relatives aux évaluations, aux techniques et matériel de prise d'empreintes (moulage) ont été passées en revue de même que les nouvelles techniques informatisées. Le résultat de cet examen a été confirmé par une étude effectuée en 2002 (J AM Podiatr Med Assoc 92 (5): 261-268, 2002) qui a comparé quatre méthodes actuellement disponibles pour prendre une empreinte négative du pied dans le but de fabriquer une orthèse plantaire :

1. Moulage plâtré sans mise en charge
2. Prise d'empreintes dans la mousse avec mise en charge partielle
3. Balayage au laser avec mise en charge partielle
4. Balayage au laser sans mise en charge

L'étude a comparé la fiabilité et l'exactitude de ces méthodes. Les auteurs ont constaté que les mesures du pied dépendent grandement de la méthode utilisée pour obtenir une empreinte négative. Ils ont conclu que la fiabilité des méthodes différait et que le moulage plâtré peut être préférable aux trois autres méthodes lorsqu'il est important d'obtenir la relation entre l'avant-pied et l'arrière-pied, comme lors de la fabrication d'une orthèse correctrice.

L'exactitude de chaque technique de moulage et sa capacité de saisir les positions de l'avant-pied par rapport à l'arrière-pied étaient les deux principaux critères utilisés pour déterminer les deux seules méthodes de moulage acceptées par le programme des SSNA, à savoir :

- les bandes plâtrées avec plâtre de Paris / pantoufle moulée,
- la méthode de numérisation par contact.

Le programme des SSNA n'accepte pas l'utilisation d'une boîte de mousse, de dispositifs de balayage optique ou aux faisceaux laser pour la fourniture d'une orthèse plantaire correctrice. Il a été établi que ces méthodes étaient beaucoup moins fiables et exactes pour l'obtention des rapports positionnels, peu importe l'expérience du praticien.

ORTHÈSE PLANTAIRE CORRECTRICE ET DE COMPENSATION

Orthèse plantaire correctrice : Appareil visant à maintenir ou à promouvoir la fonction du pied autour d'une articulation sous-talienne neutre/congruente, en utilisant divers principes théoriques biomécaniques. Cet appareil permet une pronation et une supination dans la limite normale, fonctionnelle, anatomique et temporelle de l'amplitude du mouvement des articulations du pied, prévenant ainsi les mouvements compensatoires pathologiques et limitant l'amplitude excessive des mouvements.

Orthèse plantaire de compensation : Appareil visant à déplacer la pression hors de la région douloureuse et à la redistribuer au reste du pied. Il ne vise pas à contrôler le mouvement autour d'une articulation mais plutôt à contrôler les forces de réaction du sol autour d'un site anatomique spécifique. Les appareils de compensation sont indiqués en présence d'une déformation rigide, d'une articulation arthritique ou d'une lésion cutanée chronique douloureuse. Cet appareil est également recommandé pour les patients à risque élevé atteints d'une maladie vasculaire périphérique ou d'une neuropathie et qui sont sujets aux ulcères.

This document is also available in English

"Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé"

Veillez noter que chez ces patients à risque élevé, dont l'amplitude du mouvement des articulations se situe dans les limites normales, un appareil correcteur / semi-correcteur devrait être utilisé avec une compensation pour des lésions spécifiques. Dans le cas de ces patients, un moule du pied/pantoufle fait de bandes de plâtre de Paris DOIT être utilisé.

TITRES ET QUALITÉS APPROUVÉS DES FOURNISSEURS

Après avoir passé en revue les critères de scolarité et de formation de divers établissements d'enseignement, de même que la procédure de délivrance de permis d'exercice et la capacité des organismes réglementaires de surveiller la pratique des professionnels de la santé au Canada, le programme des SSNA a établi que les fournisseurs suivants étaient les seuls fournisseurs acceptés pour la fourniture de souliers faits sur mesure, d'orthèses plantaires faites sur mesure et de modifications aux chaussures courantes :

- les orthésistes certifiés (CO©) par le Conseil canadien de la certification des prothésistes et orthésistes (CCCPO);
- les prothésistes orthésistes (CPO©) certifiés par le CCCPO;
- les docteurs en médecine podiatrique inscrits au tableau des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux;
- les podologues/chiropristes inscrits au tableau des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux;
- les orthésistes du pied, certifiés (CPed©) inscrits au tableau du « Canadian College of Pedorthists ».

DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE POUR DES SOULIERS FAITS SUR MESURE

Lorsqu'on demande une autorisation préalable pour des souliers faits sur mesure, il FAUT inclure les gabarits / dessins / tracés du contour du pied ou des photographies avec le formulaire d'autorisation préalable. Il faut comprendre qu'il est très difficile d'évaluer si des souliers faits sur mesure sont admissibles à partir seulement des gabarits. Dans la mesure du possible, on enverra de préférence des photographies.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Les renseignements suivants manquent souvent dans le formulaire d'autorisation préalable. Pour s'assurer que les demandes sont approuvées rapidement, veuillez remplir toutes les sections avant d'envoyer le formulaire.

SECTION 2 : INFORMATION SUR LE PRESCRIPTEUR

Nom des médecins

Pour des souliers faits sur mesure, vous DEVEZ également indiquer la spécialité médicale du médecin à la suite de son nom.

Bien qu'on reconnaisse que l'accès à un médecin spécialiste peut poser un problème dans certaines régions, une ordonnance rédigée par un spécialiste doit être fournie la première fois pour obtenir des souliers faits sur mesure.

Veillez noter que l'ordonnance d'un médecin généraliste est acceptée pour les orthèses plantaires faites sur mesure (99400169, 99400170, 99400624) et les modifications de chaussures courantes (99400171).

Numéro de permis, numéros de téléphone et de télécopieur

Veillez vous assurer que ces renseignements sont bien indiqués.

Article demandé

Veillez indiquer l'article demandé (p. ex. souliers faits sur mesure, orthèse plantaire faite sur mesure).

SECTION 3 : INFORMATION SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DU CLIENT

Diagnostic

Le diagnostic et les « SYMPTÔMES » du client doivent être énumérés (p. ex. douleurs aux talons/ à la voûte plantaire, métatarsalgie, tendinite, douleurs - indiquer la localisation).

Ces renseignements DOIVENT être indiqués par le fournisseur sur le formulaire d'autorisation préalable. Les consultants des SSNA en ont besoin lorsqu'ils évaluent l'appareil et les données de l'évaluation biomécanique connexe.

Explication des prestations requises d'après l'évaluation clinique

Il faut inclure les données de base de l'évaluation biomécanique/médicale. D'après votre évaluation, qu'est-ce qui cause les symptômes du client ? (p. ex. pronation excessive - syndrome de pronation - pied plat - oignons - hallux valgus - orteils en griffes ou en marteau, etc.).

SECTION 4 : ÉQUIPEMENT OU FOURNITURES DEMANDÉS

Veillez vous assurer que les renseignements suivants sont indiqués s'il y a lieu :

- technique de prise d'empreintes
- technique de fabrication
- matériel utilisé
- configuration des chaussures (p. ex. semelles à berceau, cambrión, évasé latéral, etc.)
- côté du corps
- détails sur les pièces de rechange s'il s'agit d'une réparation
- détails sur la garantie